

AFFAIRE N° 13

SUBVENTION A la Caisse des Ecoles pour achat de livres de prix destinés
aux écoles de la Commune

LE MAIRE. - Messieurs, à la suite d'une réunion de la Caisse des Ecoles, il a été décidé qu'il n'y aurait pas de distribution de prix cette année, les crédits de cet organisme ne devant être affectés qu'à l'achat de effets vestimentaires.

Personnellement, j'estime qu'il est de notre devoir de récompenser les enfants qui ont bien travaillé pendant l'année scolaire, aussi je vous demanderai de m'autoriser à inscrire au Budget Supplémentaire un crédit destiné à l'achat de ~~livres~~ de prix et qui sera versé sous forme de subvention à la Caisse des Ecoles.

Les crédits nécessaires seraient de l'ordre de 355.000 F environ.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.